

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 23 octobre 2017**  
~~~~~

**RÉGIE D'AVANCES ET DE RECETTES ET RÉGIE D'AVANCES
DU SERVICE DES EAUX DE LA VALLÉE DE L'HÉRAULT
OUVERTURE DE COMPTES DE DÉPÔT DE FONDS
AUPRÈS DU TRÉSOR PUBLIC.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 23 octobre 2017 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Christian VILOING, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Henry MARTINEZ, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur David CABLAT, Mme Maria MENDES CHARLIER, M. Bernard GOUZIN, Madame Annie LEROY, Monsieur Yannick VERNIERES, Mme Nicole MORERE -Madame Béatrice WILLOQUAUX suppléant de Monsieur Claude CARCELLER, Monsieur Jean BRENGUES suppléant de Madame Véronique NEIL, Monsieur Paul-Arnaud PINGAUD suppléant de Madame Béatrice FERNANDO

Procurations :

M. Georges PIERRUGUES à M. Michel SAINTPIERRE, Mme Florence QUINONERO à M. Bernard GOUZIN, Mme Josette CUTANDA à M. Louis VILLARET, M. José MARTINEZ à Monsieur Jean-Claude CROS, Madame Amélie MATEO à Monsieur Jean-François SOTO

Excusés :

M. Jacky GALABRUN, Monsieur Stéphane SIMON

Absents :

M. Philippe MACHETEL, Monsieur René GARRO, Monsieur Grégory BRO, Madame Chantal COMBACAL, Monsieur Jean-Luc BESSODES

Quorum : 24	Présents : 35	Votants : 40	Pour 40 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU l'arrêté préfectoral n°2016-1-1349 du 23 décembre 2016, fixant les derniers statuts en vigueur de la communauté de communes Vallée de l'Hérault et prévoyant en particulier l'exercice à compter du 1^{er} janvier 2018 des compétences optionnelles « Eau » et « Assainissement » ;

VU l'arrêté n°A2017_05 du 13 octobre 2017 constitutif d'une régie d'avances et de recettes auprès du service des Eaux de la Vallée de l'Hérault à compter du 1^{er} janvier 2018,

VU l'arrêté n°A2017_06 du 13 octobre 2017 constitutif d'une régie d'avances auprès du service des Eaux de la Vallée de l'Hérault à compter du 1^{er} janvier 2018,

CONSIDERANT que dans le cadre de l'exercice des compétences Eau et Assainissement à compter du 1^{er} janvier 2017 par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, il est nécessaire de doter les futures régies d'un compte de dépôt de fonds auprès du Trésor Public pour l'encaissement des recettes du service et le fonctionnement de la régie d'avances,

CONSIDERANT que pour cela, et dans un souci d'anticipation de la mise en place opérationnelle de ce service, il appartient au Conseil communautaire de se prononcer dès à présent sur l'ouverture de ces comptes de dépôt de fonds auprès du Trésor Public,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'autoriser le Président à demander la création de deux comptes de dépôt de fonds auprès du Trésor Public, l'un pour la régie d'avances et de recettes et l'autre pour la régie d'avances du futur service des Eaux de la Vallée de l'Hérault.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 1542 le 24/10/17

Publication le 24/10/17

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 24/10/17

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20171023-lmcl104791-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

